

LA GRAVE - LA MEIJE

INFORMATIONS MUNICIPALES

1er TRIMESTRE 2012

LE MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous,

Le lundi 23 avril 2012, s'est tenue une réunion organisée par le Syndicat Mixte des Stations de la Haute Romanche, en présence du conseil municipal et des socio-professionnels, pour arrêter le projet de bâtiment regroupant l'ensemble des services sur la station du Chazelet. Certains le voulaient plus bas en aval du parking, d'autres le voulaient plus haut vers le snack actuel, il a fallu choisir et que chacun fasse des concessions. Le Syndicat a tranché pour un bâtiment en amont du parking dont vous trouverez les esquisses en page centrale. Ce positionnement, le plus consensuel possible, permet d'avancer sur la suite du projet et de discuter maintenant des aménagements intérieurs. Il devrait voir le jour pour la saison 2013-2014.

Bien à vous.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2012

Présents : SEVREZ Jean-Pierre, JACQUIER Alain, GERMANAZ Jean-Paul, JACOB Roland, FEGE Gilles, FAUST Alain, DASSAUD Laurence, PIC Jean-Pierre, FAURE Jean-Louis, MAURIN Jean-Philippe

CRECHE DU PAYS DE LA MEIJE : MISE A DISPOSITION DU TERRAIN PAR LA COMMUNE DE LA GRAVE ET CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE POUR LA REALISATION D'UNE SALLE COMMUNALE

Le Conseil Municipal approuve :

- la mise à disposition par la Commune de La Grave d'un terrain d'environ 500 m² situé dans la parcelle AB 476 au lieu-dit La Coinchette aux fins de réaliser un bâtiment destiné à accueillir une micro-crèche communautaire et une salle d'activités communale
- le projet de convention de maîtrise d'ouvrage déléguée par la commune de La Grave à la communauté de communes du Briançonnais pour l'aménagement d'une salle d'activités au premier étage du bâtiment recevant la micro crèche communautaire

REQUALIFICATION ET AMENAGEMENT DU CENTRE ET CŒUR STATION A LA GRAVE – EMPRUNT

Le conseil municipal décide d'emprunter la somme de 21 000 € au Crédit Agricole pour financer les travaux de requalification et aménagement du centre et cœur de station à La Grave (trottoirs et chaussée) aux conditions suivantes :

- Montant du capital emprunté : 21 000 €
- Durée : 10 ans
- Type d'amortissement : annuités constantes
- Taux annuel : 4.45 %
- Périodicité : trimestrielle

EAU DU BAS DU COIN

La Communauté de Communes du Briançonnais construira le centre de secours cantonal dans le secteur du Bas du Coin. La commune doit donc alimenter en eau potable ce secteur. Le bureau d'études SAUNIER de GAP 05 a fait une proposition de maîtrise d'œuvre pour un montant de 12 250 € HT. Le conseil municipal décide de consulter plusieurs bureaux d'études.

EAU DES FREAUX – MARCHE DE TRAVAUX

Une publication a été faite sur le Dauphiné Libéré Hautes-Alpes et sur la plateforme « achat public » pour les travaux

de réfection du réseau d'eau potable du hameau des Fréaux. Quatre entreprises ont présenté une offre.

L'entreprise suivante a été retenue :

Entreprise STGM de LA GRAVE 05, pour un devis d'un montant de base de 185 664.00 € HT (tranche ferme), 39 423.00 € HT (tranche conditionnelle 1) et 16 04600 € HT (tranche conditionnelle 2), soit un total de 241 133.00 € HT.

Le financement de l'opération est assuré uniquement pour la tranche ferme. Le conseil décide de passer un marché avec l'entreprise STGM de LA GRAVE 05 pour la tranche ferme pour un montant de 185 664.00 € HT.

MICRO CENTRALE SUR LE GA

La consultation concernant la concession pour la micro-centrale du Gâ est en cours et une inquiétude persiste sur l'impact des débits réservés sur la cascade, ainsi que l'impact visuel des canalisations vers la Chapelle de Bon Repos.

Le conseil municipal demande au Maire de faire part de ces inquiétudes par courrier à Mme la Préfète des Hautes-Alpes.

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2012

Présents : SEVREZ Jean-Pierre, JACQUIER Alain, JACOB Roland, FEGE Gilles, FAUST Alain, FAURE Jean-Louis, MAURIN Jean-Philippe. Pouvoirs de DASSAUD Laurence à JACOB Roland et de GERMANAZ Jean-Paul à FAURE Jean-Louis,

SUBVENTIONS 2012

Le conseil municipal, décide d'attribuer les subventions suivantes :

▪ Prévention routière	63.00 €
▪ Ass. Ski de fond 05	60.00 €
▪ CAUE 05	99.10 €
▪ Plus Beaux Villages de France	1 599.00 €
▪ ANEM	301.67 €
▪ Ass. Elus zone centrale du PNE	50.00 €
▪ Course VTT Plateau d'Emparis	400.00 €
▪ Pêche Guisane Romanche	63.00 €
▪ Fondation du patrimoine	50.00 €
▪ Association des maires 05	199.25 €
▪ Solidarité handicapés du Briançonnais	200.00 €
▪ Enseignes de la Meije	500.00 €
▪ Ass. Communes forestières	200.00 €
▪ Ass. Porche des vieillards	1 000.00 €

VOTE DES 3 TAXES LOCALES 2012

Le conseil municipal décide d'augmenter tous les taux de 1 % par rapport à ceux de l'année 2011, soit :

- taxe d'habitation : 10.43 %
- taxe sur le foncier bâti : 17.89 %
- taxe sur le foncier non bâti : 101.77 %

CENTRALE HYDROELECTRIQUE

La société SERHY de SISTERON a présenté à la commune une étude de faisabilité pour un projet hydroélectrique sur le torrent de La Romanche sur les communes de La Grave et Villar d'Arène.

Le Conseil Municipal approuve cette étude de faisabilité.

SALLE D'ACTIVITES AU DESSUS DE LA CRECHE

La commune pouvant bénéficier de fonds FEADER, un nouveau plan de financement a été réalisé pour la création d'une salle d'activités au dessus de la crèche cantonale.

Le conseil municipal adopte ce nouveau plan de financement :

• Travaux		130 000 € HT
• Subvention Région	30 %	39 000 €
• Subvention Département	10 %	13 000 €
• FEADER	40 %	52 000 €
• commune	20 %	26 000 €

PLAN LOCAL D'URBANISME : ORIENTATIONS GENERALES DU PADD

Conformément aux obligations légales fixées par le code de l'urbanisme, le conseil municipal doit débattre des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Ce document présente le projet communal et définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune de LA GRAVE :

RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE

- Accueillir une population nouvelle
- Offrir des logements accessibles à tous
- Perpétuer la dynamique économique
- Pérenniser et compléter l'offre d'équipements (crèche, école...)

PRESERVER UN CADRE DE VIE REMARQUABLE MOTEUR DE L'ATTRACTIVITE COMMUNALE

- Préserver le paysage en encadrant le développement urbain
 - Favoriser les modes de déplacements alternatifs au tout voitures
 - Développer les communications numériques
 - Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
 - Sauvegarder la ressource en eau
-

EXTRACTION DE MATERIAUX

Le Département a lancé une consultation pour réaliser des digues de protection contre les chutes de pierres sur la RD 1091, au-dessous du tunnel du Grand Clot. Des matériaux (blocs de pierres) seront extraits lors de ces travaux.

Le conseil municipal autorise la mise en dépôt provisoire au Grand Clot des matériaux provenant de ce chantier des digues pare pierres du département.

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT D'ECLAIRAGE PUBLIC DU BRIANCONNAIS (SIEpB)

Le conseil municipal désigne les représentants de la commune de LA GRAVE au sein du Syndicat Intercommunal d'Eclairage public du Briançonnais (SIEpB).

sont désignés :

- Titulaire : FEGE Gilles
- Suppléant : FAURE Jean-Louis

ELECTION DES DELEGUES DU COLLEGE ELECTORAL DU BRIANCONNAIS AU SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE 05 (SyME05)

Le Conseil Municipal désigne les représentants de la commune de LA GRAVE au sein du Collège électoral du Briançonnais au Syndicat Mixte d'Electricité (SyME05).

sont désignés :

- Titulaire : FEGE Gilles
- Suppléant : FAURE Jean-Louis

SI DU COLLEGE ET DU GYMNASE DE BOURG D'OISANS – MODIFICATION DES STATUTS

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le Syndicat Intercommunal du Collège et du Gymnase est composé de la Communauté de Communes, qui se substitue aux vingt communes du canton de

Bourg d'Oisans et des communes de La Grave et de Villar d'Arène (Hautes-Alpes).

l'objet du syndicat :

- Les investissements liés au collège des Six Vallées non pris en charge par le Conseil Général
- Les études et réserves foncières liées à l'implantation des équipements scolaires et périscolaires du second degré ainsi que la construction et la gestion des équipements annexes ;
- Le soutien de l'ensemble des actions d'ouverture de l'établissement : voyages linguistiques, activités culturelles ou sportives...

Actuellement, ce syndicat est composé de 22 membres titulaires et 22 membres suppléants, dont 20 membres élus par la Communauté de communes et 2 membres élus respectivement par les communes de La Grave et Villar d'Arène.

L'ancien syndicat était composé du même nombre de délégués et qu'il a toujours été très compliqué, voire impossible, d'obtenir le quorum, aussi, il est proposé de modifier ce nombre de délégués.

Le conseil municipal :

- décide de ramener à huit le nombre des délégués titulaires et suppléants dont la représentation sera la suivante :
 - Six membres titulaires et six membres suppléants élus par la Communauté de communes
 - Un membre titulaire et un membre suppléant élus par la commune de La Grave
 - Un membre titulaire et un membre suppléant élus par la commune de Villar d'Arène
- Décide de modifier en conséquence les statuts du Syndicat Intercommunal du Collège et du Gymnase
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision

COMPTES ADMINISTRATIFS 2011 ET BUDGETS PRIMITIFS 2012 (votés le 4 avril 2012)

Les principaux investissements de l'année 2012, sont les suivants : programme annuel de voirie (40 000 €), la réfection des bancs de l'église (25 000 €), l'aménagement d'une bibliothèque dans l'ancien appartement de la poste (50 000 €) la fin des travaux de la traversée de La Grave (total de l'opération : 510 000 €), la réfection du pont du Maurian à Valfroide (29 900 €), la coupe du bois des Fréaux (97 000 €), des travaux sur la chapelle de Ventelon (6 500 €) et sur les chapelles des Hières et du Chazelet (35 000 €), une salle d'activités au-dessus de la crèche (156 000 €), un sentier d'interprétation autour du lac du Goléon (36 498 €), la signalétique du Plateau d'Emparis (10 000 €) et un diagnostic pastoral (21 600 €), ces trois opérations étant financées dans le cadre Natura 2000, un renforcement de la commission d'évaluation des risques sur le domaine de La Meije (65 000 €), une signalétique (132 735 €), ces deux opérations étant financées dans le cadre du PADS de La Meije, le financement des travaux du Syndicat mixte sur les remontées mécaniques du Chazelet (50 000 €), la rénovation duréseau d'eau des Fréaux avec enfouissement des réseaux télécom et électriques (350 000 €) et construction d'un réseau d'eau en Bas du Coin pour alimenter le futur centre de secours (144 680 €)

Les comptes administratifs 2011 et budgets primitifs 2012 (budget général - CCAS - eau) sont approuvés par le conseil municipal : Vous trouverez ci-dessous un extrait des comptes. Les comptes administratifs et budgets sont consultables en mairie.

Le budget primitif est un budget prévisionnel, il est établi en tenant compte des réalisations de l'année antérieure. Il doit être équilibré ou excédentaire.

Le compte administratif qui correspond au compte de gestion de la perception, retrace les réalisations d'une année. Les résultats (excédent ou déficit de fonctionnement et investissement) sont repris sur le budget primitif de l'année suivante.

	<i>investissement</i>	<i>fonctionnement</i>
--	-----------------------	-----------------------

1. BUDGET GENERAL

Compte administratif 2011

Dépenses	473 140.53 €	800 418.39 €
recettes	433 012.84 €	1 093 506.97 €
Report année n-1	11 396.89 €	0.00 €
Déficit / excédent	- 28 730.80 €	293 088.58 €

Budget primitif 2012

Dépenses / recettes	1 627 762.80 €	1 082 929.00 €
---------------------	----------------	----------------

2. CCAS

Compte administratif 2011

Dépenses		7 432.00 €
Recettes		6 943.00 €
Report année n-1	11.43 €	622.02 €
excédent	11.43 €	133.02 €

budget primitif 2012

Dépenses / recettes	11.43 €	8 476.02 €
---------------------	---------	------------

3. EAU

Compte administratif 2011

Dépenses	56 997.36 €	75 821.72 €
Recettes	88 316.90 €	125 111.00 €
Report année n-1	156 553.30 €	0.00 €
excédent	187 872.84 €	49 289.28 €

budget primitif 2012

Dépenses /recettes	452 150.39 €	117 570.39 €
--------------------	--------------	--------------

ELECTIONS LEGISLATIVES

La mairie fait toujours appel à des bénévoles pour tenir les bureaux de vote. Si vous souhaitez assurer une permanence de 2 heures, n'hésitez pas et contactez le secrétariat.

Merci à tous les bénévoles qui assurent des permanences lors des élections.

Les deux candidats déclarés à ce jour seront présents sur la commune :

Chantal EYMELOUD : rencontre avec la population mardi 15 mai à 9 h à la mairie.

Joël GIRAUD : apéritif débat vendredi 1^{er} juin à 12 h à la salle des fêtes.